



SÉANCE DU LUNDI 17 MARS 2014

Les membres du Comité Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, ROMEI, FAUCONNET, M.M. BIGOT, CHOMET, Mme HECTOR, M.M. D'HAENE, LIEBEN, YWANNE, RODRIGUEZ, Mme ANGELIER, M.M. PIERRE Claude, RIFAUT, BERGAMASCHI, GERIN Gérard, PATY, DEMELUN, PENOT, BLISSON, CORBIN, BELLEMAIN, PELLE, GIRAULT, LEFIER, POILE, FONTAINE, LECHNER, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. CHIANESE, BOUSSER, MARCOIN, HENNEQUIN, MONCLARD, SOURIT, MUNOZ, TOURNIER, Mme PORTIE, M.M. DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. PIERRE Alain, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. SPRIET, TOULGOAT, ALLAIN, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Chatenay-sur-Seine, Egligny, Montigny-Lencoup, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle sont rattachées les communes de Saint-Ange-le-Vieil, Villemaréchal, Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées les communes de Barbey, La Brosse-Montceaux, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Esmans, La Grande-Paroisse, Marolles-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval, Salins, Varennes-sur-Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur-Lunain, Villebéon, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle-Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury-Ferottes, Voulx.

Représentés : Mme CARTERON représentée par Mme ROBBE, M. GERIN James représenté par M. D'HAENE.

Absents : Mmes BOITEUX, AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON, M. SARTORI (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Chatel), M.M. BRETHEREAU, CHAUCHAT (La Tombe), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. HOCQUARD (Villemaréchal), M. ZENI, (Ville-Saint-Jacques), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), Mme MASSON (Laval-en-Brie), M. BELLINI (Misy-sur-Yonne), M. MAILIER (Montereau-Fault-Yonne), Mme AOUIDAD (Salins), M. PORCHER (Varennes-sur-Seine), M. BATTENDIER (Lorrez-le-Bocage), M. ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. AOUADHI (Flagy), Mme MANGATAYE (Voulx).

Absents excusés : Mme VILLIERS, M. LABADILLE, Mme DE SAINT LOUP.

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du Procès-Verbal du 10 février 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2014

Le projet de Budget Primitif 2014 est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

		Dépenses	7.722.753,00 €
Section de Fonctionnement	{	Recettes	7.722.753,00 €
		Dépenses	433.767,00 €
Section d'Investissement	{	Recettes	433.767,00 €

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le "BUDGET PRIMITIF 2014".



Autorisation donnée au Président à attribuer le marché d'exploitation des déchetteries de Montereau-Fault-Yonne et Voulx

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et attribuent le marché d'exploitation des deux déchetteries du SIRMOTOM à la Société COVED – 3 rue des Prés de Lyon - BP 80054 - 10600 La Chapelle Saint Luc – pour un montant de 678.714,52 € H.T par an, sur une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2014, et autorisent Monsieur le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à ce dossier.

Autorisation donnée au Président à attribuer le marché pour la construction d'une recyclerie à Montereau-Fault-Yonne et l'agrandissement et la mise en conformité des déchetteries de Montereau-Fault-Yonne et Voulx

Mission géotechnique

Mission de contrôle technique

Mission de coordination sécurité et protection de la santé

Les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et attribuent les marchés suivants, et autorisent Monsieur le Président à signer les marchés et tous les documents relatifs à ces dossiers :

Construction de la recyclerie à Montereau-Fault-Yonne et l'agrandissement et mise aux normes des déchetteries Montereau-Fault-Yonne et Voulx

Mission géotechnique

à la Société ABROTEC pour un montant total de 24.440,00 H.T.

Construction de la recyclerie à Montereau-Fault-Yonne et l'agrandissement et mise aux normes des déchetteries Montereau-Fault-Yonne et Voulx

Mission de contrôle technique

à la Société QUALICONSULT pour un montant total de 34.712,50 H.T.

Construction de la recyclerie à Montereau-Fault-Yonne et l'agrandissement et mise aux normes des déchetteries Montereau-Fault-Yonne et Voulx

Mission de coordination sécurité et protection de la santé :

à Bureau VERITAS pour un montant total de 12.300,00 H.T.

Autorisation donnée au Président à signer la convention de collaboration entre le Sytradem et le Sirmotom

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la convention de collaboration entre le SYTRADEM et le SIRMOTOM et autorisent Monsieur le Président à signer cette même convention et tout document s'y référant.

Autorisation donnée au Président à solliciter les subventions auprès de la Région-Ile-de-France pour la fourniture de conteneurs d'apport volontaire semi-enterrés

Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à solliciter des aides auprès de la Région Ile-de-France, et à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aides.

Autorisation donnée au Président à signer la convention avec Eco Mobilier pour le soutien à la collecte des déchets d'éléments d'ameublement

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la convention type « contrat territorial de collecte » avec Eco-Mobilier, et autorisent Monsieur le Président à signer cette convention, et l'ensemble des documents s'y rapportant.



Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable d'un montant de 442,03 euros

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité l'admission en non-valeur de la créance irrécouvrable d'un montant de 442.03 euros et autorisent Monsieur le Président à l'inscrire au budget principal chapitre 6541 créances admises en non-valeur.

Modification du régime indemnitaire

Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à mettre en place les modifications réglementaires applicables aux fonctionnaires stagiaires, titulaires et aux agents non titulaires de droit public, à inscrire les crédits correspondants au budget, à appliquer les dispositions de la présente délibération qui prendront effet à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

Création d'un emploi permanent pour le poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe

Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, à temps complet, à raison de 35h hebdomadaire, à compléter en ce sens, le tableau des effectifs de la Collectivité, à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget du Syndicat, à appliquer les dispositions de la présente délibération qui prendront effet au plus tôt à la date de transmission au contrôle de légalité.

Modification des statuts

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité, la modification des statuts qui seront appliqués dès la publication de l'arrêté préfectoral actant la modification des statuts.

Affaires et questions diverses

-----000OO000-----